



Comment déposer sa thèse d'exercice ?





Dès que la rédaction de votre thèse est achevée et au moins une semaine avant la date de votre soutenance :

Depuis chez vous

1. Nommez vos fichiers de la manière suivante :
 - a. Thèse de médecine : VOTRENOM_THESEMED_2015
 - b. Thèse de pharmacie : VOTRENOM_THESEPHIE_2015
 - c. Le résumé (quel que soit la discipline) : VOTRENOM_RESUME
2. Envoyez vos fichiers à l'adresse suivante : bump.depot-these@u-bourgogne.fr
3. Vous recevrez alors un message indiquant que votre fichier a bien été téléchargé par la BU et que votre dépôt électronique est validé.

À la bibliothèque

4. Déposez vos deux exemplaires de la version imprimée avec les conclusions signées insérées.
5. La BU vérifie alors vos prêts en cours et vos éventuelles demandes de PEB.
6. Elle vous remet l'attestation de dépôt.
7. Passage à la scolarité avec l'attestation de dépôt (et le troisième exemplaire pour médecine).

-  Vous devez procéder au dépôt électronique AVANT votre dépôt papier afin que les éventuels problèmes rencontrés avec vos fichiers puissent être résolus en amont de votre venue.
-  Ne procédez pas le même jour aux deux dépôts : comptez un délai de 72 h minimum entre le dépôt électronique et le dépôt papier.
-  Nous vous conseillons de vous munir de vos fichiers (thèse et résumé) sur une clé USB au moment de votre venue.
-  L'attestation de dépôt, transmise ensuite à la scolarité, est INDISPENSABLE pour l'obtention de votre diplôme.